



ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE 6990 HOTTON

AVIS DE PUBLICATION

OBJET : Vote du BUDGET communal 2018 – Service ordinaire et extraordinaire.

- Le Collège communal de HOTTON informe le public qu'une consultation est ouverte sur la délibération du Conseil communal du 27 décembre 2017 décidant de procéder au vote du budget 2018 se présentant comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	8.119.133,57	5.353.567,45
Dépenses exercice proprement dit	8.111.573,90	5.693.948,21
Boni / Mali exercice proprement dit	7.559,67	-340.380,76
Recettes exercices antérieurs	648.585,28	0,00
Dépenses exercices antérieurs	12.541,38	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	511.380,76
Prélèvements en dépenses	200.000,00	171.000,00
Recettes globales	8.767.718,85	5.864.948,21
Dépenses globales	8.324.115,28	5.864.948,21
Boni / Mali global	443.603,57	EQUILIBRE
Boni exercice propre	7.559,67	EQUILIBRE

Le budget 2017 peut être consulté tous les jours ouvrables de 9 hrs à 12 hrs au Secrétariat communal, rue des Ecoles, 50 à 6990 HOTTON.

Les observations éventuelles concernant la présente décision devront parvenir à l'administration communale au plus tard pour le 15 janvier 2018 à 12 heures.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Marie-France DEWEZ

Le Bourgmestre,
Jacques CHAPLIER